

AVIS PUBLIC**ENTRÉE EN VIGUEUR****ORDONNANCE**

Avis est donné que le conseil d'arrondissement, à sa séance extraordinaire du 29 juin 2026, a édicté l'ordonnance OCA26-RCA26-19001-08 - accordant la gratuité totale des tarifs applicables à l'utilisation des espaces de stationnement sur rue contrôlés par parcomètres situés au 2105, boulevard Saint-Joseph, à Lachine (horodateur # 508), dans le cadre de l'événement Régates de canoë et de kayak, les 4 juillet et 1^{er} août 2026, de 8 h à 18 h.

Cette ordonnance entre en vigueur conformément à la loi et est disponible pour consultation durant les heures normales de bureau au Secrétariat d'arrondissement, 1800, boulevard Saint-Joseph. Elle peut également être consultée en tout temps sur le site Internet de la Ville de Montréal à l'adresse suivante : <https://montreal.ca/reglements-municipaux/>.

Fait à Montréal, arrondissement de Lachine, ce 29 juin 2026.

Fredy Alzate
Secrétaire d'arrondissement
Arrondissement de Lachine



PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE MONTRÉAL

ARRONDISSEMENT DE LACHINE

CERTIFICAT DE PUBLICATION DE L'AVIS PUBLIC

Conformément au *Règlement sur la publication des avis publics de l'arrondissement de Lachine* (RCA20-19002), adopté le 9 mars 2020, je soussigné, Fredy Alzate, secrétaire d'arrondissement de l'arrondissement de Lachine, certifie par la présente que l'avis public concernant l'entrée en vigueur de l'ordonnance suivante a été publié sur le site Web de la Ville de Montréal le 29 juin 2026 :

Ordonnance OCA26-RCA26-19001-08 - accordant la gratuité totale des tarifs applicables en vertu du *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2026* (RCA26-19001).

DONNÉ À MONTRÉAL, ce 29 juin 2026

Fredy Alzate
Fredy Alzate
Secrétaire d'arrondissement

VILLE DE MONTRÉAL – ARRONDISSEMENT DE LACHINE

Ordonnance OCA26-RCA26-19001-08

Ordonnance accordant la gratuité totale de tout tarif prévu au *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2026* (RCA26-19001) au stationnement situé au 2105, boulevard Saint-Joseph, à Lachine, (horodateur #508), lors de l'évènement Régates de canoë et de kayak, les 4 juillet et 1^{er} août 2026

Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2026 (RCA26-19001)

Ordonnance édictée le : 29 juin 2026
Avis public : 29 juin 2026
Entrée en vigueur : 29 juin 2026

VILLE DE MONTRÉAL – ARRONDISSEMENT DE LACHINE

ORDONNANCE OCA26-RCA26-19001-08

(2)

Ordonnance accordant la gratuité totale de tout tarif prévu au *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2026* (RCA26-19001) au stationnement situé au 2105, boulevard Saint-Joseph, à Lachine, (horodateur #508), lors de l'évènement Régates de canoë et de kayak, les 4 juillet et 1^{er} août 2026

VU l'article 2.4 du *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2026* (RCA26-19001);

Attendu que le *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2026* (RCA26-19001) tarifie l'occupation temporaire des équipements municipaux;

À la séance extraordinaire du 29 juin 2026, le conseil d'arrondissement de Lachine décrète que :

1. Les tarifs prévus à l'article 6.3.2, par. 5^e du *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2026* (RCA26-19001), pour l'occupation temporaire des espaces de stationnement sur rue contrôlés par parcomètres au 2105, boulevard Saint-Joseph (Horodateurs # 508), sont réduits dans leur totalité, à l'occasion de l'évènement Régates de canoë et de kayak, les 4 juillet et 1^{er} août 2026, de 8 h à 18 h.
2. La présente ordonnance entre en vigueur lors de sa publication.

(S) JULIE-PASCALE PROVOST

MAIRESSE
ARRONDISSEMENT DE LACHINE

(S) FREDY ALZATE

SECRÉTAIRE D'ARRONDISSEMENT
ARRONDISSEMENT DE LACHINE

GDD 1266901006